

AGILhybrid

Parcours : Organiser l'hybridation d'un dispositif

Séquence : Construire un programme hybridé à l'échelle d'un diplôme ou d'une organisation

Section –Diagnostic administratif, RH et en équipements pour une offre hybridée



Table des matières

IMPACTS ORGANISATIONNELS ET ADMINISTRATIFS DE L'HYBRIDATION	3
COMMENT SONT RETRIBUEES LES HEURES DE DISTANCIEL ASYNCHRONE ?.....	3
HYBRIDER : UNE DEMARCHE COLLABORATIVE EN MODE PROJET	5
UNE METHODOLOGIE ET DES EQUIPES POUR HYBRIDER	5

Parcours Organiser l'hybridation d'un dispositif > Séquence Construire un programme hybridé à l'échelle d'un diplôme ou d'une organisation > Section Diagnostic administratif, RH et en équipements pour une offre hybridée

POURQUOI FAIRE APPEL A UN INGENIEUR PEDAGOGIQUE ?	5
SAVOIR EVALUER LES EQUIPEMENTS ADAPTES A CHAQUE TYPE D'OFFRE	6
• À EMPORTER.....	7
• POUR ALLER PLUS LOIN :	7

L'hybridation des enseignements engage avant tout l'investissement de l'enseignant, car elle implique, entre autres, la reprise de la scénarisation pédagogique de l'enseignement et la conception de ressources pour le distanciel asynchrone.

Mais les impacts organisationnels et administratifs sont bien plus vastes : ils concernent la gestion des heures de services d'enseignement dans une vision pluriannuelle, allant de pair avec le fait de considérer la production de l'enseignement distanciel asynchrone comme un investissement, puis l'implication de différentes ressources humaines en mode projet afin de mener à bien l'ensemble du programme d'hybridation.

Découvrez la réglementation concernant la rémunération des enseignants ainsi que les bonnes pratiques afférentes à la conduite des projets d'hybridation.

Impacts organisationnels et administratifs de l'hybridation

Comment sont rétribuées les heures de distanciel asynchrone ?

Prenons l'exemple d'une UE (Unité d'Enseignement) de 100 heures d'enseignement. L'enseignant a pour projet d'hybrider cet enseignement en proposant 50 heures en distanciel asynchrone.



Ces 50 heures impliquent la production de ressources à mettre en ligne ainsi qu'un accompagnement. En particulier, l'enseignant prévoit de :

- réaliser des ressources de type vidéo,
- donner des consignes précises aux étudiants pour consulter des ressources existantes,
- leur faire réaliser des travaux en autonomie en y associant un accompagnement spécifique (par exemple, sous la forme d'une activité forum et d'un suivi réalisé via un document partagé...).

La préparation des ressources, des consignes, ainsi que le temps d'accompagnement prévu sont rétribués à l'enseignant dans le cadre de ses heures de service d'enseignement. Ce sont les heures d'enseignement qui figurent à la maquette de son enseignement incluant la part d'heures hybridées en distanciel asynchrone.

Ainsi, la rétribution des heures asynchrones comme heures de service doit permettre à l'enseignant, même s'il n'est pas en face-à-face avec les étudiants, d'être rémunéré pour assurer

- la réingénierie de son enseignement,
- la production de ressources de tous types,
- la veille et mise à jour des ressources utilisées,

- l'accompagnement et soutien nécessaire des étudiants dans les temps de travail asynchrones.

L'enseignant qui produit des ressources doit donc bien prendre en compte la logique d'investissement et projeter sur la durée l'usage de ses productions. Autrement dit, pour un enseignant, le temps de production de la ressource doit être rentabilisé par sa rémunération sur l'ensemble des années d'exploitation de la ressource produite incluant aussi le travail de veille, mise à jour et accompagnement des étudiants.

Lors du projet Agilhybrid, il a été constaté une disparité de part d'usage des heures spécifiquement octroyées pour la production de ressources entre les enseignants et les UE. Il faut bien noter que plus une ressource est complexe, c'est-à-dire plus le temps de conception est important, plus elle se doit d'être pérenne.

Le nombre d'années de rentabilisation des ressources est à fixer entre l'enseignant et le responsable du projet à l'échelle d'un parcours. Plus les ressources sont complexes à produire, et plus le nombre d'années de rentabilisation sera important. Par exemple, des vidéos de qualité studio professionnel pourront être rentabilisées sur 5 ans, alors que des ressources réalisées avec Powerpoint ne nécessitant que quelques mises à jour chaque année, pourront être rentabilisées sur une durée plus courte et ne nécessiteront peut-être pas davantage de travail pour l'enseignant que la préparation de son cours habituel en présentiel.

Le temps investi par l'enseignant pour produire ces ressources ne sera pas rémunéré par la composante dans sa totalité au moment de sa production, mais il le sera en service d'enseignement **sur toute la durée de rentabilisation fixée en nombre d'années en amont du projet.**

Il est préférable d'envisager la production de ressources complexes demandant beaucoup d'engagement de la part de l'enseignant pour une discipline et des thématiques qui leur permettront d'être rentabilisées entre 1 et 4 ans, c'est-à-dire tout au long de la rémunération de l'enseignant.

A cet égard, il est préférable de travailler en priorité avec des enseignants permanents et non des vacataires. En effet, l'enseignant en charge de ces ressources est garant de leur pérennité.

Dans les disciplines telles que le droit ou la comptabilité, de nombreux changements surviennent au cours de l'année. Dans ce cas, il est préférable d'opter pour un type de ressources aisément mise à jour. Pour toutes ces raisons, il est nécessaire d'effectuer le choix des enseignements à hybrider avec les enseignants concernés.



POINT DE VIGILANCE : heures de distanciel asynchrone produites et disponibilité de l'enseignant

Comme nous venons de le voir, les heures d'enseignement réalisées en distanciel asynchrone ne se soustraient donc pas aux heures d'enseignement du service de l'enseignant. En d'autres termes, cela

veut dire qu'un enseignant transposant une part de son enseignement en distanciel asynchrone ne libère pas totalement son agenda de service d'enseignement.

D'un point de vue organisationnel et administratif, si l'on demande à un enseignant ayant un service complet, de donner d'autres cours parce qu'il a hybridé ses cours initialement prévus, **les heures de cours ajoutées seront comptabilisées comme des heures complémentaires.**

Pour rappel, le nombre d'heures complémentaires sont discutées chaque année au sein de chaque composante afin d'être budgétées par les services centraux de l'Université.

Ces opérations de budgétisation et de rémunération des services d'enseignement se traduisent donc par de forts impacts administratifs à ne pas négliger.

Hybrider : une démarche collaborative en mode projet

Une méthodologie et des équipes pour hybrider

Une hybridation de qualité, notamment pour s'ouvrir à un nouveau public ou de nouveaux enjeux de développement, nécessite de penser en mode projet, c'est-à-dire en définissant un investissement, une équipe pilote, une démarche d'ingénierie, et suivant un planning rythmé par des jalons.

Le modèle économique de l'hybridation implique un investissement dans la production de ressources au sein d'un parcours de formation réalisé dans les règles de l'art de l'ingénierie pédagogique, dans le but de pouvoir rentabiliser lesdites ressources sur un certain nombre d'années définies en amont du projet.

En outre, selon les choix de productions et scénarisation pédagogiques envisagées, des compétences en audiovisuel ou en maîtrise des outils techno-pédagogiques se révéleront certainement nécessaires. De même, un arbitrage pour du temps de formation visant la montée en compétences des enseignants ou pour l'intervention d'autres professionnels complémentaires de type ingénieur pédagogique multimédia et / ou ingénieur audiovisuel doit être pris en compte dans les projets d'hybridation.

Pourquoi faire appel à un ingénieur pédagogique ?

En fonction de la complexité de l'enseignement à mettre en place, il est vivement conseillé de se rapprocher des ingénieurs pédagogiques afin de choisir les modalités pertinentes sur lesquelles un enseignement devra être hybridé.

Parcours Organiser l'hybridation d'un dispositif > Séquence Construire un programme hybridé à l'échelle d'un diplôme ou d'une organisation > Section Diagnostic administratif, RH et en équipements pour une offre hybridée

L'ingénieur pédagogique est formé sur la mise en œuvre de parcours hybride et son rôle est d'accompagner les enseignants dans cette démarche. Il s'appuie sur une approche méthodique de conception de dispositifs de formation. Dans cette perspective, les contenus développés répondent à des objectifs pédagogiques précis et sont adaptés au profil des apprenants. Expert des pratiques pédagogiques et des outils numériques pour l'éducation, il contribue à faciliter les apprentissages.

Ce métier a été créé en ce sens : la réussite des étudiants repose sur l'efficacité du dispositif d'enseignement. Efficacité, pérennité, rentabilité. Pour cette réussite, un ensemble de questions doivent être abordées en amont avec les équipes en incluant un ingénieur pédagogique. Cela peut être un ingénieur pédagogique de la composante, ou bien un ingénieur pédagogique des services centraux d'accompagnement à la pédagogie numérique.

Dans le cadre de l'appel à projets annuel du CNUMF (Comité Numérique pour la Formation), peuvent être sollicitées des heures d'accompagnement d'ingénieurs pédagogiques faisant partie du Service des Usages du Numérique à la DSIN (Direction des services informatiques et numériques). Toutes équipes projet et enseignants porteurs d'un projet d'hybridation ou d'usage d'outils numériques dans le cadre des enseignements pourront via ce dispositif solliciter des heures, des financements et un accompagnement dans leur projet.

Savoir évaluer les équipements adaptés à chaque type d'offre

Dans un projet d'hybridation, il peut être aussi décidé d'acquérir des équipements en vue d'enseignement proposé en comodalité¹. Des questions préalables sont nécessaires : est-ce que toutes les salles sont équipées et avec quels types d'équipements ?

Les services logistiques et techniques des composantes doivent ainsi être parties prenantes des projets et peuvent solliciter le bureau multimédia des services centraux (DSIN) afin d'obtenir des conseils sur les équipements mobilisables sur les marchés et selon l'infrastructure à disposition (ou à faire évoluer).

Dans le cadre de la production de ressources, l'usage des vidéos est souvent plébiscité. Il est important de prendre en compte la charge que représente sur les plateformes et le réseau cet usage. Les services de la DSIN doivent être là encore sollicité pour évaluer l'augmentation de la charge envisagée, la faisabilité du projet et les adaptations à prévoir en termes de réseau, stockage et maintenance.

¹ On parle de comodalité lorsqu'un enseignement dans sa totalité est offert à la fois en présentiel et à distance à d'autres étudiants qui peuvent se connecter à la salle de cours via un logiciel de classe virtuelle ou visionner le cours en différé. Ce dispositif requiert un équipement particulier en salle.

À EMPORTER



[Les appels à projets du numérique au service de la formation](#)

Cette page présente le CNUMF et permet d'accéder au dossier de consultation des appels à projets annuels auxquels il est possible de postuler afin de bénéficier d'un accompagnement pour la réalisation de formations hybrides.

ACTIVITÉ



[Quiz : Diagnostic administratif, RH, équipements](#)

POUR ALLER PLUS LOIN :



[Hybridation : principes et repères](#)

Comment soutenir l'adoption de l'hybridation par le corps professoral ? page 21 in Didier Paquelin, Laurence Lachapelle-Bégin. Hybridation : principes et repères. [Rapport de recherche] Université Laval (Québec, Canada). 2022